

Comité technique du SCL 19 octobre 2017

La CFDT était représentée par **Sandrine STACHETTI** (Laboratoire de Paris) et **Marie Pique** (secrétaire générale de la CFDT CCRF et Laboratoires).

Sommaire

	Pages
1. Approbation du procès-verbal du CTS du 8 décembre 2016	2
2. Point d'étape sur la restructuration du laboratoire de Paris	2
3. Actualisation de l'OGEF	3
4. Filière de directeur expert	3
5. Prescriptions	3
6. Informations sur le transfert des demandes de retraite des agents au Service des retraites de l'Etat (SRE) à compter du 1 ^{er} janvier 2018	4
7. Questions diverses	4

Le comité technique (CT) était présidé par Gérard PERUILHE Chef du SCL accompagné de Catherine THIL, Adjointe au Chef du SCL, Nadine DE BELLIS Responsable du pôle ressources humaines (RH) à l'unité de direction (UD) et Sylvie GAUTHIER du Pôle RH.

La CFDT a procédé à une déclaration liminaire :

« Lors du précédent comité technique ministériel, les ministres ont annoncé une baisse des effectifs de 1,5% pour tout le ministère. Cette baisse devient inquiétante en ce qui concerne le SCL qui atteint une masse critique. La CFDT se demande si les agents doivent craindre de nouvelles restructurations ?

Les décrets statutaires du SCL modifiés en application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) ont été publiés le 5 octobre 2017, ce qui est une bonne nouvelle. La CFDT déplore que le ministre de l'action et des comptes publics ait décidé de décaler d'un an le calendrier à compter de 2018. La CFDT aurait aimé que PPCR soit un accord majoritaire pour exiger le respect du calendrier dans un comité de suivi.

Fin 2016, nous apprenions avec inquiétude l'intégration du SCL dans le dispositif du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel) et depuis la présentation d'un premier projet en groupe de travail nous n'avons plus de nouvelles, que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

Le laboratoire de Paris a déménagé, cela a été difficile pour tous les agents. Certains ont quitté le SCL. **La CFDT regrette la fermeture du laboratoire de Paris et exprime son soutien à tous les agents qui ont affronté avec courage et par respect pour leur métier et le SCL cette restructuration.** »

Monsieur Péruilhé répond que l'unité de direction (UD) est dans l'attente de la notification du plafond d'emplois autorisé (PEA) par le secrétariat général de Bercy. L'UD a demandé une stabilisation des emplois mais si la baisse de 1,5% annoncé pour le ministère est appliquée de façon uniforme à toutes les directions cela implique une baisse de 6 ETP au SCL. Pour l'UD, cette baisse d'effectifs aura évidemment une conséquence sur les activités du

service. M. Péruilhé indique qu'il est possible qu'une réflexion sur les activités du SCL s'inscrive dans la démarche d'action publique 2022.

Il y a déjà une diminution des prélèvements de la part de la DGDDI et de la DGCCRF. Le SCL doit s'orienter vers les nouveaux sujets : perturbateurs endocriniens, nanoparticules. Il faudra être disponible et adaptable. Il va falloir, selon M. Péruilhé augmenter la qualité des analyses pour sortir de cette problématique quantitative.

Par ailleurs, sur le sujet du budget du SCL, l'UD confirme qu'il est très juste, il permet de fonctionner mais pas d'acheter du matériel. L'administration n'a, à ce stade, aucune visibilité pour la suite. M. Péruilhé se veut rassurant en indiquant qu'en dix ans le SCL n'a jamais eu de difficultés financières et il affirme que l'activité doit continuer et qu'il faut respecter les délais.

L'UD n'a pas d'information particulière sur le RIFSEEP à ce stade, le projet n'a pas été validé par le guichet unique. Concernant PPCR, l'augmentation indiciaire due au transfert de points de prime en indice sera versée sur la paye de janvier 2018 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Pour la CFDT, la baisse des effectifs et du budget au SCL sont **inacceptables**. Le service public doit être en mesure de fonctionner normalement. L'actualité récente (fipronil, perturbateurs endocriniens, pesticides, nouvelles drogues de synthèse...) nous montre que l'Etat a besoin d'un service commun des laboratoires indépendant, efficace et réactif.

1. Approbation du procès-verbal du CTS du 8 décembre 2016

Le procès-verbal est approuvé

2. Point d'étape sur la restructuration du laboratoire de Paris

M. Péruilhé indique avoir apprécié le professionnalisme et l'exemplarité du travail des agents du laboratoire de Paris dans des conditions difficiles. Il connaît le déchirement de quitter l'îlot Pérée et les difficultés de transport des agents. La fin des travaux et le déménagement n'ont pas coïncidé, certaines sorbonnes n'ont pas été livrées. En conséquence, les analyses n'ont pas pu reprendre aussi rapidement que prévu.

La directrice générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes ainsi que le directeur général des douanes ont prévu de venir visiter le laboratoire de Massy avant la fin de l'année. M. Péruilhé viendra également.

Concernant la situation des agents qui ont émis le souhait de ne pas rejoindre Massy, il y a encore des situations non réglées. La CFDT a interpellé l'UD sur trois cas critiques pour lesquels l'administration doit trouver une solution. L'UD répond que M. Saltron recevra tous les agents de Paris individuellement et indépendamment de l'entretien d'évaluation dans les trois prochains mois. Elle indique également qu'il faut lui faire remonter tous les problèmes. L'administration encourage les agents qui ne souhaitent pas travailler à Massy à consulter la bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP) et à la contacter ensuite.

A ce jour, cinq agents ont quitté le SCL ce que la CFDT déplore.

3. Actualisation de l'OGEF

L'OGEF est l'outil de gestion des effectifs du SCL.

Le concours d'ingénieur va tenir compte des départs en retraite en 2018/2019 car le concours d'ingénieur a lieu tous les deux ans. L'administration nous explique que dans certains laboratoires il n'y a pas assez d'effectifs dans certains domaines, M. Péruilhé pourrait envisager de revoir les domaines s'il fallait faire quelque chose.

Cette dernière remarque est inquiétante, la CFDT reste vigilante sur ce sujet.

L'UD nous présente la prescription sur l'OGEF, elle existait déjà mais a été simplifiée.

La prescription et le principe de l'outil recueillent un avis favorable du comité technique, en revanche la CFDT s'abstient concernant le tableau de l'OGEF qui a été présenté.

4. Filière de directeur expert

L'administration nous présente une note concernant le directeur de laboratoire expert. L'idée est de proposer une perspective de carrière aux ingénieurs. Le SCL se doterait de deux filières de directeur de laboratoire de classe normale (DLN) :

- La filière DLN d'unité (DLNU)
- La filière DLN expert (DLNE)

Les DLNE seraient généralement affectés sur des postes de responsable de domaine scientifique et seraient promus sur leur résidence d'origine. Le quota de DLNE serait limité à 8, il faudra donc attendre les départs en retraite pour libérer les postes. Ce quota vient en diminution de celui des DLNU, **il n'a y pas plus de postes offerts.** Ainsi, les postes de responsables d'unité seront pourvus en priorité, les DLNE seront choisis sur le tableau d'avancement. Enfin, les DLNE seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire de DLN mais avec une diminution de 50% de l'ACF (allocation complémentaire de fonctions).

Concrètement un ingénieur en poste en province au 9^e échelon serait reclassé au 4^e échelon de DLN, il perdrait 80€ d'ACF mais gagnerait 250€ en plus nets par mois.

Pour la CFDT qui réclame un grade de débouché pour les ingénieurs depuis de nombreuses années, la filière de DLNE part d'une bonne intention mais en prenant sur le quota de DLN et en ne proposant que 8 postes, l'UD fait une proposition trop modeste qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Pour cette raison la CFDT s'est abstenue lors du vote sur cette proposition.

5. Prescriptions

5.1 RHU.PRO.23V1 : préparation aux concours

Cette prescription précise les modalités pratiques applicables au suivi des actions de préparation aux concours de la fonction publique pour les agents du SCL.

La CFDT a voté favorablement.

5.2 RHU.PRO.X989V1 : Qualification, habilitation et maintien

Cette prescription définit les modalités et les critères de qualification initiale en vue de l'habilitation du personnel et en vue de prononcer le maintien de ces habilitations. Seules les tâches critiques et réglementaires sont concernées.

La CFDT a voté favorablement sur cette prescription.

5.3 RHU.PRO.24V1 : Mise en œuvre du compte personnel formation

Cette prescription précise les modalités d'application du compte personnel formation (CPF) au sein du SCL, en application de l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 qui renforce les droits à formation des agents publics et crée un droit à l'accompagnement individualisé afin de concrétiser la construction de parcours professionnels.

La CFDT est attachée à la formation des fonctionnaires et à leurs parcours professionnels, aussi nous avons voté favorablement concernant cette prescription.

5.4 RHU.PRO.13.V1 : Cumul d'activités à titre accessoire

Cette prescription a pour objet les dispositions relatives à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privés ayant cessé leurs fonctions et des possibilités de cumul d'activités à titre accessoire des fonctionnaires et agents non titulaires de droit public.

La CFDT a voté favorablement cette prescription issue de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 et du décret 2017-105 du 27 janvier 2017 sur la déontologie des fonctionnaires.

5.5 RHU.PRO.25.V1 : Utilisation du temps partiel

Cette prescription décrit les modalités d'utilisation du temps partiel au sein du SCL.

La CFDT a voté favorablement cette prescription qui éclaircit notamment l'accès au temps partiel.

6. Informations sur le transfert des demandes de retraite des agents au service des retraites de l'Etat (SRE) à compter du 1^{er} janvier 2018

Il s'agit d'une mesure applicable à toute la fonction publique. A compter du 1^{er} janvier 2018 toutes les demandes de retraite passeront par le SRE et seront traitées par ce service. La partie conseil reste gérée par le SCL pour le moment mais à terme tout sera régi par le SRE.

7. Questions diverses

Le prochain CT aura lieu le 7 décembre 2017, le GT du 8 novembre sera vraisemblablement annulé.

Sur l'agenda social 2018, en raison des élections professionnelles de décembre 2018, l'UD nous informe qu'il y aura une seule CAP début juin, deux CT et deux GT (groupe de travail) au 1^{er} semestre.

Les deux CHSCT sont maintenus.

Les techniciens stagiaires seront à l'école des douanes de Tourcoing à compter du 15 janvier 2018 pour un mois de formation initiale.

La CFDT interpelle l'administration sur le sujet des violences sexistes et sexuelles au travail et également des discriminations. L'actualité récente montre que ces sujets touchent tous les secteurs professionnels. La CFDT demande à l'UD de communiquer aux agents les démarches à effectuer en cas de problème. La CFDT rappelle aux agents qu'elle est également disponible.